

REER/CELI

Protégez votre avenir à l'aide de votre régime collectif



— MON ÉPARGNE —
SunAvantage^{MD}

Une meilleure façon d'épargner



Les produits et services des Régimes collectifs de retraite sont offerts par la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie, membre du groupe Sun Life.
© Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie, 2024.



Quel est votre objectif pour l'avenir? Épargnez-vous pour acheter une nouvelle maison, pour avoir une retraite confortable ou pour parcourir le monde en famille ou entre amis? Quels que soient vos plans, il y a une chose dont vous aurez besoin pour faire de vos rêves une réalité : une source d'épargne.

C'est là que **mon épargne** entre en scène. Grâce à des options de cotisation pratiques, à des frais de gestion de fonds souvent inférieurs à ceux imputés aux épargnants individuels, et à la croissance de vos revenus de placements en franchise d'impôt, le régime collectif de votre employeur est l'un des moyens les plus astucieux et les plus simples d'épargner pour l'avenir.

Deux régimes à l'abri de l'impôt – un REER collectif et un CELI

mon épargne comprend un régime enregistré d'épargne-retraite (REER) collectif et un compte d'épargne libre d'impôt (CELI) collectif.

Ces comptes constituent des moyens très efficaces pour épargner. Indiquez-nous simplement le montant des cotisations que vous souhaitez verser à votre REER collectif ou à votre CELI, et le montant est prélevé automatiquement sur votre paie ou dans votre compte bancaire. Il y a de grandes chances que vous rajustiez vos dépenses sans même y penser, de sorte que vous ne remarquerez pas la différence. Votre régime offre une cotisation complémentaire de l'employeur égale à vos cotisations pour vous aider à atteindre vos objectifs d'épargne plus vite.

L'avantage du REER collectif pour votre retraite

Le REER collectif permet de verser des cotisations par retenues salariales avant impôt; vous profitez ainsi d'un avantage fiscal immédiat chaque fois que vous cotisez au régime. De plus, vos revenus de placement demeurent à l'abri de l'impôt jusqu'au moment où vous les retirez. Les retraits étant entièrement imposables, cette option est conçue pour vous aider à épargner pour des objectifs à long terme comme la retraite.

L'avantage du CELI pour la retraite et vos autres objectifs d'épargne

Le CELI est un excellent moyen d'épargner pour d'autres objectifs. Vous versez des cotisations après impôt au moyen de prélèvements bancaires préautorisés ou de cotisations par retenues salariales. Vous ne profitez pas d'économies d'impôt immédiates, mais vous ne payez généralement aucun impôt sur les revenus de placements réalisés dans votre compte* et tous les retraits sont à l'abri de l'impôt.

Le CELI vous permet de décider entièrement de l'utilisation que vous ferez de votre épargne pour des objectifs à court, moyen ou long terme – une voiture, un versement initial pour une maison, des vacances, des frais d'études ou la retraite. À vous de choisir!

Découvrez tous les outils, renseignements et services accessibles sur masunlife.ca et dans l'appli **ma Sun Life mobile** pour gérer votre régime d'épargne-retraite au travail.

** De l'impôt étranger peut s'appliquer à certains revenus étrangers.*



Maximisez vos revenus de placements grâce à mon épargne!

Peu importe que vous épargniez au moyen d'un REER collectif, d'un CELI ou des deux types de comptes, tous vos revenus de placements au titre de **mon épargne** sont à l'abri de l'impôt. Cela signifie que les revenus réalisés restent dans votre compte et continuent de fructifier. En clair, il s'agit de la façon la plus efficace d'épargner parce qu'elle vous permet d'accumuler des revenus beaucoup plus rapidement.

Une vaste gamme d'options de placement – et des frais de gestion concurrentiels

À titre de participant de *mon épargne*, vous avez accès à une gamme complète d'options de placement qui couvrent une variété de styles de placement et sont gérées par des gestionnaires de placements réputés; certaines options sont offertes uniquement aux participants d'un régime collectif de la Sun Life. Votre conseiller en régimes collectifs peut vous aider à prendre toutes les décisions liées à vos placements, maintenant et à l'avenir.



Cela comprend un certain nombre de solutions de placement « clé en main » pour lesquelles il vous suffit de choisir un seul fonds correspondant à votre horizon de placement ou à votre degré de tolérance au risque. Vous n'avez qu'à choisir le fonds qui vous convient, et le gestionnaire du fonds s'occupe du reste.

Si vous souhaitez gérer activement votre portefeuille de placements, vous pouvez constituer votre propre portefeuille en choisissant parmi une gamme de fonds en vue de répondre à vos besoins.

Ces fonds couvrent un éventail complet de placements, des fonds garantis aux fonds d'actions canadiennes ou étrangères.

Des frais de gestion concurrentiels, ça compte

Tous les fonds de placement comprennent des frais de gestion, mais les fonds offerts au titre de **mon épargne** présentent des frais de gestion souvent inférieurs à ceux qui sont imputés aux épargnants individuels pour des options comparables – une autre raison d'épargner par l'entremise du régime collectif de votre employeur.

Des frais de gestion de placements concurrentiels peuvent avoir une incidence importante sur le montant dont vous disposerez pour atteindre vos objectifs d'épargne – vous avez davantage d'argent dans votre compte et vos revenus de placement augmentent donc en conséquence.

Accédez à votre compte en tout temps

Vous avez accès à votre compte et à vos placements en tout temps – que ce soit en ligne sur **masunlife.ca**, le site Web des Services aux participants.



Vous pouvez :

- Obtenir le solde de vos comptes
- Effectuer des transferts entre les fonds
- Modifier vos directives de placement
- Obtenir des renseignements détaillés sur les fonds
- Utiliser un des nombreux outils de planification financière et de gestion des placements en ligne
- Et plus encore

Si vous avez des questions ou si vous souhaitez parler à un représentant, vous pouvez appeler le Centre de service à la clientèle les jours ouvrables entre 8 h et 20 h HE, en composant le **1-877-SUN-LIFE**.

Nous nous ferons un plaisir de répondre à vos questions ou de vous aider à effectuer une opération. Vous pouvez également communiquer avec votre conseiller en régimes collectifs.

Votre avenir vous attend – adhérez au régime dès aujourd’hui

L’activation de votre compte est facile et ne prend que quelques minutes. Commencez à protéger votre avenir dès aujourd’hui. Faites simplement votre adhésion sur le site sécurisé des participants ou sur l’appli **ma Sun Life mobile**.



Si vous avez des questions, communiquez avec le Centre de service à la clientèle de la Sun Life au **1-877-SUN-LIFE**, les jours ouvrables entre 8 h et 20 h HE, ou encore avec votre conseiller en régimes collectifs.

La vie est
plus radieuse
sous le soleil

